



Informations de base	
<p><b>2002/0101(COD)</b></p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision</p>	Procédure terminée
<p>Programme d'action communautaire en matière d'éducation "Socrates", deuxième phase: application de l'obligation de cofinancement</p> <p>Modification Décision No 253/2000/EC 1998/0195(COD)</p> <p><b>Subject</b></p> <p>4.40.03 Education scolaire primaire et secondaire, écoles européennes, petite enfance 4.40.04 Enseignement supérieur, universités 4.40.08 Apprentissage des langues, langues régionales et locales</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>CULT</b>	Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	ROCARD Michel (PSE)	23/05/2002
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>CONT</b>	Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)		2462	2002-11-14
	Education, jeunesse, culture et sport		2430	2002-05-30
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Éducation, jeunesse, sport et culture			

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
29/04/2002	Publication de la proposition législative	COM(2002)0193 	Résumé
13/05/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		

30/05/2002	Débat au Conseil		
10/07/2002	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
10/07/2002	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<a href="#">A5-0268/2002</a>	
03/09/2002	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T5-0382/2002</a>	Résumé
14/11/2002	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
27/02/2003	Signature de l'acte final		
27/02/2003	Fin de la procédure au Parlement		
13/03/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/0101(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Modification Décision No 253/2000/EC <a href="#">1998/0195(COD)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 149
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A5-0268/2002</a>	10/07/2002	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T5-0382/2002</a> JO C 272 13.11.2003, p. 0028-0102 E	03/09/2002	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	<a href="#">COM(2002)0193</a>  JO C 203 27.08.2002, p. 0133 E	29/04/2002	<a href="#">Résumé</a>	
<b>Autres Institutions et organes</b>				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES0854/2002</a> JO C 241 07.10.2002, p. 0097	17/07/2002	

## Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

## Acte final

Décision 2003/0451  
JO L 069 13.03.2003, p. 0006-0007

[Résumé](#)

## Programme d'action communautaire en matière d'éducation "Socrates", deuxième phase: application de l'obligation de cofinancement

2002/0101(COD) - 03/09/2002 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Conformément à la position de la commission au fond, le Parlement européen a approuvé sans amendement le rapport de M. Michel ROCARD (PSE, F) sur la proposition de décision modifiant la décision 253/2000/CE établissant la deuxième phase du programme SOCRATES (procédure simplifiée).

## Programme d'action communautaire en matière d'éducation "Socrates", deuxième phase: application de l'obligation de cofinancement

2002/0101(COD) - 27/02/2003 - Acte final

OBJECTIF : modifier la deuxième phase du programme SOCRATES afin d'y apporter des modifications d'ordre technique. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 451/2003/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision 253/2000/CE établissant la deuxième phase du programme d'action communautaire en matière d'éducation "SOCRATES". CONTENU : La décision vise à introduire une modification de nature technique, sans répercussion financière ni pour le budget de l'Union ni en termes de ressources humaines. Celle-ci vise à simplifier la procédure d'accès aux financements de SOCRATES pour les petits établissements d'enseignement participant à des projets dans le cadre des actions décentralisées du programme. ENTRÉE EN VIGUEUR : 2 avril 2003.

## Programme d'action communautaire en matière d'éducation "Socrates", deuxième phase: application de l'obligation de cofinancement

2002/0101(COD) - 29/04/2002 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier la deuxième phase du programme SOCRATES afin d'y apporter des modifications d'ordre technique. CONTENU : La proposition vise à introduire une modification de nature technique, sans répercussion financière ni pour le budget de l'Union ni en termes de ressources humaines et qui a trait à la simplification de la procédure d'accès au financement de SOCRATES pour les petits établissements d'enseignement qui disposent de ressources administratives limitées. La modification porte plus spécifiquement sur la possibilité pour ces établissements d'intégrer les contributions de leur personnel et de leur infrastructure dans leur projet, sans outrepasser le seuil de cofinancement actuellement applicable aux actions décentralisées de SOCRATES II (fixé à 75% du coût du projet).